



Envoyé en préfecture le 04/05/2026

Reçu en préfecture le 04/05/2026

Publié le 04 MAI 2026

ID : 085-200023778-20260430-DL2026\_04\_11-DE

République Française

Département  
de la Vendée

Canton de  
SAINT HILAIRE DE RIEZ

"PAYS DE SAINT GILLES  
CROIX DE VIE  
AGGLOMERATION"

Siège :

4 rue du Soleil Levant  
CS 63669  
85 806 Saint Gilles Croix  
de Vie Cedex

Effectif légal du Conseil :  
51

Membres en exercice : 51

Membres présents : 44

DELIBERATION  
n° 2026 - 04 - 11

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE  
du "Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération"  
Séance du 30 avril 2026**

L'an deux mille vingt-six, le 30 avril, le Conseil du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération, dûment convoqué le 24 avril, s'est réuni à la Salle Lys de Mer au siège du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération à Givrand, sous la présidence de Monsieur François BLANCHET.

**Conseillers communautaires présents :** Laëtitia MARECHAL, Nicolas MICHON, Yann THOMAS, Thierry BIRON, Sylvie TESSON, Pascal BOURIAU, Jean-François BIRON, Thierry FAVREAU, Patricia ROUVREAU, Pierrick PHILIPPE, Philippe MOREAU, Marie-Thérèse BONNEAU, Bernard BESSONNET, Walter SCHOEPPER, Chantal GUILBAUD, Patrick GALAMINI, Laurent DURANTEAU, Myriam REMAUD, Isabelle DURANTEAU, Xavier BERNARD, Hervé BESSONNET, Claire TURMEL, François BLANCHET, Julie MORISOT, Bérangère GARRAUD, Antoine GASNET, Marine BOULINEAU Lionel GUILBAUD, Nicole BOULINEAU, Kathia VIEL, Jean-Yves LEBOURDAIS, Sébastien MURZEAU, Pascale MOREAU, Matthieu GAUVRIT, Marie-Christine RENOU, Raphaël FARTURA, Evelyne CHAUVEL, Jean-Pierre STEPHANO, Emmanuel GACHET, Emmanuelle PRAUD, Nathalie PONCET, Thierry FOURNIER, Maryse AUGUIN, Franck CHATELIER.

**Conseillers communautaires absents et excusés :** Séverine BESSONNET, Dominique BRET, Claude VILLAIN, Justine BLOND, Patrick LE MENER, Thomas PERROCHEAU, Nathalie BUCHOU.

**Pouvoirs :** Dominique BRET à Yann THOMAS / Claude VILLAIN à Sylvie TESSON / Justine BLOND à Thierry BIRON / Patrick LE MENER à Philippe MOREAU / Thomas PERROCHEAU à Antoine GASNET / Nathalie BUCHOU à Marie-Christine RENOU.

Nicole BOULINEAU est désignée secrétaire de séance.

**Constitution de la Commission Intercommunale  
des Impôts Directs**

**Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération**  
ZAE du Soleil Levant  
CS 63669 - Givrand  
85806 Saint Gilles Croix de Vie Cedex

Téléphone 02 51 55 55 55  
Courriel [accueil@payssaintgilles.fr](mailto:accueil@payssaintgilles.fr)

L'article 1650 A du Code Général des Impôts rend obligatoire la création de la fiscalité professionnelle unique, d'une Commission Intercommunale des Impôts Directs.

Cette Commission est consultée sur les paramètres départementaux d'évaluation (la délimitation des secteurs d'évaluation, les tarifs par catégorie de locaux et les coefficients de localisation) déterminés par des Commissions Départementales des Valeurs Locatives des Locaux Professionnels (CDVLLP) et par des Commissions Départementales des Valeurs Locatives des Impôts Directs Locaux (CDIDL).

Aux termes de l'article 1650 A 1 du Code Général des Impôts, elle est composée de 11 membres, soit :

- le Président de l'EPCI (ou un Vice-Président délégué),
- et 10 commissaires titulaires désignés sur proposition de l'EPCI par le Directeur Départemental des Finances Publiques.

Peuvent participer à la Commission Intercommunale des Impôts Directs, sans voix délibérative, les agents de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale, dans la limite de trois agents au plus pour les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale, dont la population est comprise entre 10 000 et 150 000 habitants.

L'organe délibérant de la Communauté d'Agglomération doit, sur proposition des communes membres, dresser une liste composée des noms :

- de 20 personnes susceptibles de devenir commissaires titulaires domiciliées sur le périmètre du Pays de Saint Gilles Croix de Vie ;
- de 20 autres personnes susceptibles de devenir commissaires suppléants.

Ces personnes doivent remplir les conditions suivantes :

- être de nationalité française ou ressortissant d'un Etat membre de l'Union européenne,
- être âgées de 18 ans révolus,
- jouir de leurs droits civils,
- être familiarisées avec les circonstances locales,
- posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la Commission,
- être inscrites aux rôles des impositions directes locales de la Communauté ou des communes membres.

La condition prévue au 2<sup>ème</sup> alinéa du 2. de l'article 1650 doit également être respectée :

- les contribuables soumis à la taxe d'habitation, aux taxes foncières et à la cotisation foncière des entreprises doivent être équitablement représentés au sein de la Commission,

La liste des 20 propositions de commissaires titulaires et des 20 propositions de commissaires suppléants est transmise au Directeur Départemental Des Finances Publiques, qui désigne :

- 10 commissaires titulaires,
- 10 commissaires suppléants.

La durée du mandat des commissaires est la même que celle de l'organe délibérant de la Communauté d'Agglomération.

Au regard des conditions requises pour les commissaires proposés, les communes sont généralement chargées de proposer à l'EPCI des noms en tenant compte de la population de chacune d'elles.

Aussi, les communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération à la Communauté d'Agglomération des noms de commissaires et de vérifier qu'ils remplissent les conditions requises selon la répartition suivante :

Populations légales des communes en vigueur 2026		%	Nombre de noms de commissaires titulaires et suppléants à proposer
L'Aiguillon sur Vie	2 307	4.17 %	2
Brem sur Mer	3 040	5.50 %	2
Bretignolles sur Mer	5 446	9.86 %	4
La Chaize Giraud	1 139	0.41 %	2
Coëx	3 465	6.27 %	2
Commequiers	3 789	6.86 %	2
Le Fenouiller	5 080	9.19 %	2
Givrand	2 255	4.08 %	2
Landeveille	1 551	2.81 %	2
Notre Dame de Riez	2 263	4.10 %	2
Saint Gilles Croix de Vie	8 741	15.82 %	6
Saint Hilaire de Riez	13 344	24.15 %	8
Saint Maixent sur Vie	1 258	0.46 %	2
Saint Révérend	1 580	2.86 %	2
	<b>55 258</b>		<b>40</b>

La liste des 40 noms proposés figure en annexe.

**Le Conseil Communautaire,**

**Dûment convoqué,**

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.5216-1 et suivants,**

**Vu le Code Général des Impôts et notamment son article 1650 A,**

**Vu les statuts du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération approuvés par arrêté de Monsieur le Préfet de la Vendée n° 2025 DCL BICB 372 du 12 juin 2025 portant approbation des statuts du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération,**

**Vu le procès-verbal d'installation des Conseillers Communautaires du 9 avril 2026,**

**Considérant que le Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération est un EPCI à fiscalité professionnelle unique,**

**Considérant qu'une Commission Intercommunale des Impôts Directs doit être constituée,**

**Considérant la population municipale 2026 des communes membres du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération,**

**Vu le rapport,**

**Après en avoir délibéré à l'unanimité,**

**DECIDE :**

**Article 1 : de constituer une Commission Intercommunale des Impôts Directs ;**

**Article 2 : d'arrêter la liste des 40 noms proposés comme membres commissaires de la Commission Intercommunale des Impôts Directs, afin que le Directeur Départemental des Finances Publiques arrête la composition de la CIID, soit 20 membres, ainsi qu'il suit :**

**L'Aiguillon sur Vie : 2 commissaires**

**Brem sur Mer : 2 commissaires**

**Bretignolles sur Mer : 4 commissaires**

**La Chaize Giraud : 2 commissaires**

**Coëx : 2 commissaires**

**Commequiers : 2 commissaires**

**Le Fenouiller : 2 commissaires**

**Givrand : 2 commissaires**

**Landevieille : 2 commissaires**  
**Notre Dame de Riez : 2 commissaires**  
**Saint Gilles Croix de Vie : 6 commissaires**  
**Saint Hilaire de Riez : 8 commissaires**  
**Saint Maixent sur Vie : 2 commissaires**  
**Saint Révérend : 2 commissaires**

**Article 3** : de préciser que la liste des 40 personnes communiquée par les 14 communes membres du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération figurant en annexe sera notifiée à la Direction Départementale des Finances Publiques afin que le Directeur des Finances Publiques arrête les 20 commissaires, 10 titulaires et 10 suppléants ;

**Article 4** : d'autoriser Monsieur le Président à signer tout document relatif à la mise en place de cette commission intercommunale des impôts directs.

Fait et délibéré,  
Les jour, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures,  
Pour copie conforme,

La Secrétaire de séance,

  
Nicole BOULINEAU

Givrand, le 4 mai 2026

Le Président,

François BLANCHET



Certifié exécutoire par le Président compte tenu : 04 MAI 2026  
- de la transmission au contrôle de légalité le : 04 MAI 2026  
- de la publication sur le site [www.payssaintgilles.fr](http://www.payssaintgilles.fr) le : 04 MAI 2026

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*